



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2048 (2012), par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de la mise en œuvre de cette résolution, notamment en ce qui concerne le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, ainsi que de la situation humanitaire dans le pays, le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux survenus depuis mon dernier rapport en date du 12 septembre 2012 (S/2012/704).

#### II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

##### A. Situation politique

###### 1. Vue d'ensemble de la situation politique dans le pays

2. La situation politique en Guinée-Bissau n'a dans l'ensemble guère évolué au cours de la période à l'examen. L'adoption de dispositions de transition faisant intervenir tous les acteurs politiques ou l'élaboration d'un plan d'action consensuel visant à rétablir intégralement l'ordre constitutionnel ont peu progressé. Les conditions de sécurité se sont nettement détériorées à la suite de l'attaque armée qu'a subie le 21 octobre le régiment aéroporté de la base de l'armée de l'air de Bissalanca à Bissau.

3. Les consultations engagées par le Président de transition, Serifo Nhamadjo, avec les partis politiques à l'Assemblée nationale, notamment le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), en vue de promouvoir une transition sans exclusive, n'ont pas abouti non plus. Des tentatives du même ordre, menées par le PAIGC auprès de représentants d'autres partis politiques et de la société civile, n'ont pas non plus abouti. Des partisans de la transition, notamment le Parti du renouveau social (PRS), deuxième parti au Parlement, se sont déclarés opposés à ces initiatives, estimant que le PAIGC était déjà largement représenté au sein des structures de transition. S'adressant à la section de la jeunesse de son parti, le 14 septembre, le dirigeant du PRS, KoumbYalá, a averti que le PAIGC ne devrait pas tenter de modifier les dispositions actuelles de transition.



4. Le 15 septembre, le Frente Nacional Anti-Golpe (FRENAGOLPE), une coalition de parties et d'organisations opposées au coup d'État du 12 avril, a accusé les autorités de fait de vouloir réduire au silence les dirigeants de l'opposition, y compris ses membres, qui avaient dans des déclarations dénoncé l'aggravation du trafic de drogues en Guinée-Bissau. Le 28 septembre, le Secrétaire général du FRENAGOLPE a affirmé que la coalition avait réuni près de 100 000 signatures dans le cadre d'une campagne visant à obtenir le retour au pouvoir des dirigeants renversés en avril. Le même jour, le Secrétariat national du PAIGC a cependant appelé à la suspension des activités du FRENAGOLPE, qu'il jugeait incompatibles avec les efforts déployés par le PAIGC en vue d'un rapprochement avec les autorités de fait.

5. Malgré les tensions politiques dues au fait qu'ils aient tous les deux tenté de prendre la parole lors du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale à New York, le Président par intérim chassé du pouvoir, Raimundo Pereira, et le Président de transition, Serifo Nhamadjo, se sont entretenus brièvement le 29 septembre à New York sous les auspices de l'Union africaine. Leurs Ministres respectifs des affaires étrangères ont ensuite tenu une réunion à huis clos au Bureau de l'Union africaine de New York, au cours de laquelle ils sont convenus des points suivants : a) une mission conjointe composée de l'Union africaine, des Nations Unies, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de l'Union européenne (UE) devrait être déployée en Guinée-Bissau; b) les acteurs nationaux devraient mener un dialogue sans exclusive; et c) l'Union africaine et l'ONU devraient organiser à Addis-Abeba une réunion à laquelle participeraient des représentants des deux parties.

6. Cependant, le Ministre de transition des affaires étrangères a, lors d'une conférence de presse organisée le 5 octobre, laissé entendre que la tenue de cette réunion à Addis-Abeba était incertaine, en affirmant qu'il n'y avait rien à négocier puisque le Gouvernement de transition avait été constitué pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel. Il a également accusé l'ONU d'avoir abandonné la Guinée-Bissau et de ne pas jouer de rôle de conciliation.

7. Le 21 octobre, les autorités de fait ont annoncé dans un communiqué que les forces armées avaient repoussé une attaque menée par un groupe armé contre le régiment aéroporté de la base de l'armée de l'air de Bissalanca à Bissau, le bilan étant de six morts. Les autorités ont indiqué dans ce communiqué que deux personnes avaient été interpellées tandis que plusieurs autres avaient pris la fuite. Elles ont également décrit cette offensive comme une tentative visant à déstabiliser le pays et à faire revenir au pouvoir le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior et ont accusé les membres de la CPLP, et en particulier le Portugal et le Cap-Vert, d'en avoir été les instigateurs et de favoriser l'instabilité en Guinée-Bissau de façon à justifier l'intervention d'une force militaire mandatée par l'ONU.

8. Le 22 octobre, le Premier Ministre de transition a informé les membres du corps diplomatique en poste à Bissau que l'attaque du 21 octobre avait été menée par des « étrangers » sous la direction d'un officier bissau-guinéen, le capitaine Pansau N'Tchama, qui avait servi sous le commandement du général António Indjai, actuellement chef d'état-major des forces armées, et du vice-amiral Zamora Induta, ancien chef d'état-major des forces armées renversé lors de la mutinerie du 1<sup>er</sup> avril 2010. En outre, dans un communiqué publié le 28 octobre à la suite d'une réunion

extraordinaire du Conseil des ministres, les autorités de fait ont exigé que Lisbonne s'explique sur l'expédition « terroriste » de M. N'Tchama et ont émis des réserves quant à l'avenir des relations avec la CPLP. Elles ont également fait savoir aux représentations internationales à Bissau que la protection de « terroristes » ne serait pas tolérée.

9. L'attaque du 21 octobre a été condamnée à l'échelle nationale, régionale et internationale, y compris par le PRS, le Mouvement de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement, l'église catholique, l'ONU et d'autres partenaires internationaux, y compris la CPLP, l'Union africaine et la CEDEAO. Le 22 octobre, le Gouvernement portugais a appelé à un règlement pacifique des problèmes de la Guinée-Bissau par un processus politique sans exclusive, conformément à la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité et a souligné qu'une solution militaire était inacceptable. Le 24 octobre, le « gouvernement en exil » (selon ses propres termes) de la Guinée-Bissau a condamné dans un communiqué l'attaque et demandé à l'ONU d'établir une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur le décès des six personnes. Il demandait également dans ce communiqué qu'une cour pénale internationale pour la Guinée-Bissau soit créée immédiatement et qu'une force armée internationale soit envoyée dans le pays.

10. Le 24 octobre, au terme d'une réunion du Conseil des ministres, présidée par le Président de transition, le porte-parole des autorités de fait a déclaré lors d'une conférence de presse que les cinq premiers mois de la transition avaient été « extrêmement difficiles » mais que les autorités de fait avaient été en mesure de verser les traitements dus et continueraient de le faire. Il a expliqué les difficultés financières auxquelles se heurtaient les autorités de fait par, entre autres, les conditions défavorables du marché d'exportation des noix de cajou, la suspension d'un accord sur la pêche avec l'Union européenne et le ralentissement général de l'activité économique à l'échelle nationale. Il a indiqué que le fait que certains pays ne reconnaissent pas les autorités de fait et avaient interrompu leur assistance avait exacerbé le problème et a ajouté que les élections ne pourraient avoir lieu sans l'appui des partenaires internationaux de la Guinée-Bissau.

## **2. Vue d'ensemble de la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau**

11. La situation des droits de l'homme s'est nettement détériorée au cours de la période à l'examen. À la suite de l'attaque armée du 21 octobre, le nombre de graves violations des droits de l'homme signalées, y compris de tortures et exécutions sommaires, a augmenté. On craint que le droit à la vie, à la sécurité personnelle et physique, à l'intégrité physique, à la propriété privée et à l'accès à la justice ainsi que la liberté de réunion, d'opinion et d'information continuent d'être bafoués. En outre, certains éléments du groupe ethnique des Felupe-Djola qui avaient été accusés d'avoir soutenu l'attaque ont subi des violations de leurs droits fondamentaux; des cas de harcèlement, torture et meurtre ont notamment été signalés.

12. L'armée et les services de renseignement de la Guinée-Bissau ont mené des opérations de sécurité, y compris des perquisitions systématiques, dans des quartiers de Bissau et d'autres régions du pays, soi-disant pour capturer les auteurs de l'attaque présumée et leurs complices. Ils ont également enlevé et torturé le chef du FRENAGOLPE, Iancuba Djola N'djai, et le dirigeant du Mouvement démocratique

guinéen, Silvestre Alves, qui avaient tous deux mis en garde les autorités contre toute déclaration infondée relative à l'attaque. Ils ont en outre recherché l'ancien Secrétaire d'État et membre du PAIGC, Tomás Barbosa, accusé de complicité dans l'attaque présumée du 21 octobre, et un autre politicien, Ibraima Sow, qui ont tous les deux pris la fuite. Ces actes ont instauré un climat général de peur et d'insécurité dans le pays. Le 23 octobre, le porte-parole des autorités de fait a condamné les détentions illégales et agressions, qui constituaient, a-t-il dit, des violations flagrantes de la Constitution. Le même jour, les forces armées ont publié une déclaration dans laquelle elles niaient toute implication dans ces agressions contraires à la loi et affirmé leur volonté de protéger les droits fondamentaux des citoyens. M. N'djai et M. Alves, qui ont été violemment battus et ont nécessité des soins médicaux intensifs, ont été évacués respectivement à Dakar le 25 octobre et à Lisbonne le 27 octobre.

13. Le 27 octobre, l'armée a bouclé l'île de Bolama au cours d'une opération militaire qui a conduit à l'arrestation du capitaine N'Tchama. Quatre civils qui se trouvaient en compagnie du capitaine ont été tués et deux officiers détenus. L'armée a également perquisitionné des maisons, agressé des civils et contraint certains d'entre eux à se joindre aux recherches. Un civil aurait alors été tué et trois autres torturés avant d'être sommairement exécutés. Leurs corps ont été abandonnés sur le rivage et inhumés par leur famille au même endroit. L'un des deux hommes qui auraient aidé à mener le capitaine N' Tchama à Bolama, un militaire, est également porté disparu.

14. À la suite de cette opération, le porte-parole des forces armées, Daba Na Walna, a déclaré à la presse que le capitaine N'Tchama comptait assassiner le chef de l'état-major des armées et son personnel, sur les ordres du vice-amiral Zamora Induta, qui se trouverait en Gambie. Il a également fait savoir qu'un ancien chef d'état-major adjoint de la marine soupçonné d'avoir participé à l'attaque, le commandant Jorge Sambu, avait été interpellé.

15. Le 10 novembre, le chef du bureau de la télévision portugaise (RTP) à Bissau a quitté le pays après que le porte-parole des autorités de fait ait demandé à la RTP de le remplacer, au motif qu'il se serait « manifestement écarté » des objectifs en fonction desquels le bureau avait été autorisé à opérer. Cette affaire a fait craindre que la liberté de presse soit menacée.

16. Le Mouvement national de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement (MSC) et la Ligue des droits de l'homme de la Guinée-Bissau ont condamné les violations des droits de l'homme perpétrées dans ce pays et ont exhorté les autorités nationales à s'acquitter de leurs obligations et à combattre l'impunité en cas de persécutions et de violations de l'intégrité physique d'une personne. Le Mouvement national a également demandé aux autorités de fait et aux forces armées d'établir une commission d'enquête conjointe chargée de faire la lumière sur tous les crimes liés à l'attaque du 21 octobre, tandis que la Ligue des droits de l'homme a prié la communauté internationale de coordonner ses efforts en vue de remédier aux problèmes de la Guinée-Bissau et en particulier de combattre l'impunité institutionnalisée et l'instabilité permanente.

### **3. Action menée à l'échelle nationale, régionale et internationale en faveur du rétablissement et du respect de l'ordre constitutionnel**

17. Pendant la période à l'examen, mon Représentant spécial s'est employé à tenir des consultations avec les acteurs nationaux en vue de susciter un dialogue mené par les Bissau-Guinéens eux-mêmes, qui permettrait de surmonter les divisions nationales et de parvenir à un consensus sur les conditions nécessaires à une transition pacifique et au maintien de la paix par la suite. Il s'est, dans ce contexte, entretenu le 19 septembre avec des représentants des autorités religieuses qui ont exprimé leur volonté de promouvoir et de faciliter un dialogue national plus large et ouvert à tous avec les dirigeants politiques et de la société civile. Ces chefs religieux ont souligné l'importance de préserver leur indépendance et de résister aux pressions nationales et internationales. À la suite de leur demande d'assistance technique, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) est convenu de dispenser une formation aux techniques d'animation à un groupe de représentants des diverses congrégations.

18. Le 4 octobre, l'association Voz di Paz (Voix de la paix), qui vise à engager un dialogue participatif à l'échelle locale, a organisé une journée de séminaire de réflexion avec des acteurs politiques et civils sur le thème « Transition : quel avenir pour la Guinée-Bissau », en partenariat avec l'organisation non gouvernementale internationale suisse, Interpeace. Les participants se sont à l'unanimité déclarés opposés à une transition qui ne viserait qu'à organiser de nouvelles élections et ont demandé à Voz di Paz et d'autres acteurs nationaux de poursuivre leur réflexion sur les modalités à adopter pour que la transition contribue à mettre fin au cycle de la violence politique et militaire.

19. Mon Représentant spécial a également continué à organiser des réunions bimensuelles des partenaires internationaux présents à Bissau afin d'échanger des informations et de coordonner leur action. À la suite d'une réunion organisée le 1<sup>er</sup> novembre, il a publié une déclaration conjointe au nom des partenaires internationaux, dans laquelle ces derniers réaffirmaient leur volonté d'appuyer les efforts nationaux en faveur d'un dialogue véritable et ouvert à tous visant à instaurer un climat politique et des conditions de sécurité propices à une transition pacifique qui s'achèverait par la tenue d'élections et marquerait le retour à l'ordre constitutionnel.

20. Le 14 novembre, le BINUGBIS a organisé une réunion de représentants de la Commission chargée d'organiser une conférence nationale, de Voz di Paz et des autorités religieuses afin de faciliter la synergie de diverses initiatives de dialogue. Les participants à cette réunion ont discuté des objectifs de leurs groupes respectifs et d'éventuels domaines de collaboration et sont convenus de la nécessité de s'entraider et de collaborer.

21. Le 16 novembre, Voz di Paz a lancé son « appel pour un contrat social », en présence du Président de transition, de l'évêque auxiliaire de Bissau, qui représentait les dirigeants religieux, d'officiers, de représentants de plusieurs organisations de la société civile et partis politiques et de représentants de la communauté internationale. Après une présentation des précédentes transitions politiques en Guinée-Bissau, Voz di Paz a demandé aux acteurs nationaux de mettre à profit la période de transition pour procéder à des changements qui contribueraient à régler les problèmes structurels politiques et militaires du pays, quand bien même cela aurait pour effet de prolonger la transition.

22. Le 15 novembre, la première session ordinaire de l'année parlementaire 2012-2013 a officiellement débuté. Dans sa déclaration liminaire, le Président de l'Assemblée nationale par intérim, Ibraima Sory Djaló, a souligné qu'il importait que l'Assemblée nationale reprenne ses travaux et a mis l'accent sur le rôle important des parlementaires dans l'obtention de solutions à la crise politique. Il a reconnu qu'il fallait faire participer tous les acteurs nationaux aux efforts déployés en vue de surmonter les obstacles internes de façon à résoudre la crise et a en particulier demandé au PAIGC et au PRS de jouer un rôle positif. Dans sa déclaration, le Président de transition a mentionné le rôle essentiel, sur le plan législatif, de l'Assemblée nationale dans la transition et a appelé de ses vœux l'unité dans la diversité. À l'ordre du jour de la session, qui s'achèvera le 15 décembre 2012, figurent notamment l'attribution des postes vacants du Bureau du Parlement, la révision de la loi électorale, la prorogation du mandat de l'Assemblée nationale et l'élection du nouveau président de la Commission électorale nationale qui remplacera Desejado Lima da Costa, décédé à Lisbonne le 23 octobre. Il convient de noter qu'à la suite d'une réunion du Président de transition et de délégations du PAIGC et du PRS, tenue le 16 octobre, le Secrétaire général du PRS a fait savoir qu'il était hors de question de remplacer le Président par intérim de l'Assemblée, Sory Djaló, membre du PRS et alors deuxième Vice-Président, car ce poste lui revenait en vertu d'un « impératif constitutionnel ». Le 20 novembre, les parlementaires ont approuvé la prorogation du mandat de l'Assemblée nationale jusqu'à l'investiture de nouveaux élus.

23. Les efforts déployés à l'échelle internationale se poursuivent en vue de surmonter les divergences entre les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau quant aux prochaines mesures à prendre pour rétablir l'ordre constitutionnel. À sa onzième session extraordinaire tenue le 24 septembre à New York, le Conseil des ministres de la CPLP a réaffirmé qu'un éventuel dialogue avec la CEDEAO serait régi par les principes directeurs suivants : a) le respect de la légalité internationale; b) l'adhésion au cadre constitutionnel de la Guinée-Bissau; c) un processus sans exclusive sur le plan politique, faisant intervenir le PAIGC, qui « garantit le retour, dans des conditions de sécurité, des citoyens Carlos G. Júnior, le candidat ayant obtenu le plus de voix au premier tour des élections, et de Raimundo Pereira, Président par intérim au moment du coup d'État ». Le Conseil des ministres de la CPLP a chargé son Secrétaire exécutif de rencontrer le Président de la CEDEAO en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale afin de débattre de la situation en Guinée-Bissau et de formuler des recommandations sur les moyens de régler la crise.

24. Le 28 septembre, la Commission de l'Union africaine pour la paix et la sécurité et le Département des affaires politiques de l'ONU ont coprésidé une réunion des représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la CPLP et de l'Union européenne à New York visant à harmoniser les positions des partenaires internationaux sur la voie à suivre en Guinée-Bissau conformément à la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité. Les participants à la réunion ont conclu que l'Union africaine et l'ONU continueraient de faciliter les efforts visant à surmonter les divergences entre les partenaires internationaux quant aux dispositions à prendre pour assurer le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et que la prochaine réunion de ce type aurait lieu à Addis-Abeba. Le lendemain, l'Union africaine a accueilli à New York la réunion des Ministres des affaires étrangères du gouvernement renversé et des autorités de fait, après un bref échange

entre le Président par intérim chassé du pouvoir, Raimundo Pereira, et le Président de transition, Serifo Nhamadjo. Les Ministres sont convenus du déploiement d'une mission commune en Guinée-Bissau, de la nécessité de mener un dialogue sans exclusive et de la tenue d'une réunion de suivi à Addis-Abeba qui serait animée conjointement par l'Union africaine et l'ONU.

25. Le 9 octobre, mon Représentant spécial a informé les membres du corps diplomatique accrédités auprès de la Guinée-Bissau et résidant à Dakar de l'évolution de la situation sur le terrain et des efforts déployés en matière de coordination. Ces interlocuteurs se sont déclarés gravement préoccupés par le manque de progrès actuel et ont réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre la décision adoptée par la CEDEAO en juin 2012 à Yamoussoukro, selon laquelle les acteurs politiques et la société civile devaient œuvrer ensemble « pour parvenir à un gouvernement véritablement représentatif afin d'assurer une transition consensuelle ». Ils ont en outre souligné qu'il importait au plus haut point d'instaurer des conditions de sécurité favorables et un dialogue véritable et sans exclusive entre tous les acteurs bissau-guinéens afin de parvenir au consensus et aux compromis nécessaires aux progrès à accomplir pour rétablir l'ordre constitutionnel.

26. Le 18 octobre, mon Représentant spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de liaison de l'Union africaine en Guinée-Bissau, Ovidio Pequeno, se sont rendus à Luanda à la demande des autorités angolaises pour participer à des consultations sur la Guinée-Bissau. Ils ont rencontré le Ministre angolais des relations extérieures, Georges Chikoti, et d'autres représentants du Gouvernement avec lesquels ils ont examiné des moyens de renforcer l'engagement de l'Angola en faveur de la Guinée-Bissau, en particulier en intensifiant les consultations avec la CEDEAO en vue de remédier à la situation de manière consensuelle. Les autorités angolaises ont également fait part de leur volonté de poursuivre, à la fois dans le cadre de la CPLP et sur le plan bilatéral, leur action visant à favoriser la coopération avec la Guinée-Bissau et mettre un terme à la crise.

27. À la suite de sa réunion du 2 novembre, le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il soulignait la nécessité de poursuivre les efforts déployés sur le plan régional et international en vue de consolider les progrès accomplis dans la recherche d'une solution durable à la situation qui règne en Guinée-Bissau et exhortait les parties concernées à maintenir l'ordre public, préserver l'intérêt de la population bissau-guinéenne et faire preuve de l'esprit de retenue et de compromis nécessaire pour régler les difficultés multidimensionnelles que connaît le pays. Il a également approuvé le déploiement de la mission conjointe à Bissau proposé par les Ministres des affaires étrangères du gouvernement chassé du pouvoir et des autorités de fait et est convenu de se réunir de nouveau pour procéder à un examen approfondi de la situation à la lumière d'un rapport détaillé du Président de la Commission qui lui serait présenté dans un délai de 60 jours.

28. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont quant à eux examiné la situation en Guinée-Bissau le 11 novembre à Abuja et ont ensuite publié un communiqué dans lequel ils ont donné pour instructions à la Commission de la CEDEAO d'accélérer l'action à mener en ce qui concerne la mission d'évaluation commune en Guinée-Bissau, qui constituait à leurs yeux une étape importante de la recherche d'un consensus à l'échelle internationale. Ils ont en outre encouragé les partenaires de la Guinée-Bissau à unir leurs efforts visant à

renforcer la transition et assurer la crédibilité du processus qui aboutira à la tenue d'élections en avril 2013 au plus tard. Ils ont également demandé à l'Union africaine de reconnaître le Gouvernement de transition de la Guinée-Bissau, établi avec l'aide de la CEDEAO et exhorté l'Union africaine de suspendre les sanctions imposées à la Guinée-Bissau, de manière à encourager les autorités de transition et reconnaître les progrès que le pays continue d'accomplir en vue de disposer d'un gouvernement de transition plus représentatif.

#### **4. Efforts en faveur d'un processus électoral démocratique**

29. Le 3 octobre, le Conseil des ministres des autorités de fait s'est réuni pour examiner les préparatifs des élections générales, qui devraient se tenir en mars 2013. Le Ministre de transition de l'économie, qui avait été chargé de lancer un appel d'offres restreint portant sur un système d'inscription biométrique des électeurs, a indiqué que 16 entreprises avaient manifesté leur intérêt et fait savoir qu'il faudrait de six à sept mois pour mener à bien le projet. Le Conseil a, au cours de cette réunion, approuvé une décision du Premier Ministre de transition visant à créer une commission chargée d'assurer la sécurité lors du processus électoral.

30. Lors d'une réunion avec le BINUGBIS tenue le 31 octobre, le Ministre de transition de l'administration territoriale a confirmé que les élections auraient lieu en mars 2013, ainsi que l'avaient prévu les autorités de fait. Il a cependant indiqué qu'il pourrait être nécessaire de réviser cette date en raison de difficultés financières, du manque d'appui des partenaires internationaux et d'incertitudes politiques. Il a également fait savoir que l'établissement des cartes électorales avait été mené à bien dans les huit régions du pays. Il a enfin annoncé qu'il avait consulté trois partis politiques représentés au Parlement, à savoir le PAIGC, le PRS et le Parti républicain pour l'indépendance et le développement sur plusieurs questions relatives à la loi électorale et au fonctionnement de l'Assemblée nationale.

### **B. Situation en matière de sécurité**

31. Au cours des semaines qui ont précédé la Journée nationale du 24 septembre, l'armée a établi des postes de contrôle dans les régions de Bafatá, Quebo et Gabú, à titre de précaution, a-t-elle dit. Le jour des célébrations, organisées par les forces armées, les forces de sécurité de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau étaient massivement présentes sur les lieux, bien qu'elles ne participent pas au défilé militaire. Le Président de transition a présidé les célébrations en présence du chef de l'état-major de l'armée de la Côte d'Ivoire, du chef de l'état-major adjoint de l'armée du Burkina Faso et du chef de l'état-major de l'armée de l'air du Sénégal. Les annonces de promotion, généralement sources de tensions dans l'armée, n'ont pas eu lieu contrairement aux attentes des militaires.

32. Du fait des capacités d'intervention très restreintes des forces de l'ordre de la Guinée-Bissau, le territoire national demeure pour les groupes de criminalité organisée un lieu où faire transiter sans difficulté le trafic de drogues international. Selon certaines informations, ce trafic s'effectuerait avec l'appui de membres des forces de la défense et de sécurité, ainsi que des élites politiques. Le trafic de cocaïne s'est ainsi constamment développé en Guinée-Bissau. D'après des services de renseignement internationaux, ce trafic aurait lieu une ou deux fois par semaine sans aucune intervention des pouvoirs publics. Il semble également que le mode

opérateur des trafiquants consiste à acheminer des stupéfiants en Guinée-Bissau à bord de petits aéronefs qui atterrissent sur des sites clandestins ou de navires amarrés le long de la côte. Des centaines de kilos de cocaïne seraient ainsi introduits clandestinement lors de chaque opération. Les activités de criminalité organisée font peser une menace supplémentaire sur l'état de droit, la stabilité intérieure et le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a dispensé le 28 septembre à des magistrats et membres des forces de l'ordre un module de formation spéciale sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme. Ce stage de formation, organisé par la Cellule de renseignements financiers, avait pour objectif de renforcer la mobilisation des institutions nationales face au blanchiment de fonds lié à la criminalité organisée et au trafic de drogues dans la sous-région.

33. À la suite de l'attaque du 21 octobre, des points de contrôle de fortune, gardés par du personnel de sécurité en civil, ont été établis pour fouiller et contrôler les véhicules entrant à Bissau dans le quartier de Penha, où sont situés de nombreuses ambassades ainsi que le BINUGBIS. Quelques véhicules des Nations Unies ont été soumis à des fouilles illicites effectuées par les forces de la défense et de la sécurité nationales et des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national ou international ont fait l'objet d'intimidations émanant de membres des services de renseignement et des forces de sécurité. Lors d'une réunion avec mon Représentant spécial le 30 octobre, le Président de transition a tenté de justifier ces mesures en arguant que le pays traversait une période exceptionnelle. Les points de contrôle ont par la suite été retirés bien que le quartier ait continué d'être surveillé pour des raisons de sécurité. Il importe à cet égard de noter que le Procureur général, qui est entré en fonctions le 27 août, n'a pas ouvert d'enquête sur l'attaque du 21 octobre et les événements qui ont suivi. Il a en revanche, le 23 octobre, arrêté un décret dans lequel il délèguait à l'armée le pouvoir de mener ces enquêtes.

34. Au cours de la période à l'examen, le BINUGBIS a maintenu la communication avec les représentants des institutions nationales relatives à la réforme du secteur de la sécurité, y compris la police, le secrétariat permanent du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, les forces armées et le pouvoir judiciaire. Le BINUGBIS a également entretenu des relations de travail avec ses homologues internationaux œuvrant en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, en vue de favoriser l'échange d'informations et la coordination concernant la gouvernance de ce domaine.

35. Le 7 novembre, le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale des autorités de fait, Faustino Fudut Imbali, ont signé un mémorandum d'accord sur la mise en œuvre du plan de marche relatif à la réforme du secteur de la sécurité approuvée par la CEDEAO et la CPLP en 2011. Ce mémorandum prévoit des projets de réforme du secteur de la sécurité d'un coût estimatif de 63 millions de dollars. Il comprend des dispositions favorables au fonds de pension spécial destiné aux militaires et membres du personnel de police retraités, à la démobilisation initiale des forces de défense et de sécurité, à la formation, à la protection des institutions étatiques, à l'établissement et la protection des commissions judiciaires d'enquête et à la remise en état de l'infrastructure militaire.

36. À la suite d'une réunion des chefs d'État et de gouvernement de ses pays membres, tenue à Abuja le 11 novembre, la CEDEAO a publié un communiqué dans

lequel elle « remerciait les troupes de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et les pays fournisseurs de contingents de leurs efforts en Guinée-Bissau ». Elle a également décidé de proroger d'un semestre le mandat initial de six mois de la Mission, qui devait s'achever le 17 novembre.

### **III. Situation sur le plan socioéconomique et humanitaire**

37. Les prévisions de croissance économique pour 2012 étaient inférieures à 2,5 % fin juillet, contre 4,5 % en début d'année. Cette variation s'explique principalement par la réduction de la production et des exportations de noix de cajou et la diminution des investissements publics. Malgré les efforts déployés pour mobiliser des ressources intérieures et extérieures, le déclin général de l'activité économique, assorti de la suspension de l'appui financier des partenaires internationaux, a conduit les autorités de fait à réviser leurs estimations à la baisse, le budget de 2012 passant de 116,1 milliards selon les prévisions à 100,4 milliards de francs CFA. Les institutions nationales risquent de ce fait de ne pas pouvoir assurer le fonctionnement minimal de l'administration publique et des services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

38. Le 8 octobre, le Ministère de la santé a officiellement fait état d'une flambée épidémique de choléra, les deux premiers cas, dont un mortel, ayant été signalés le 26 août. Au 21 novembre, 2 563 cas et 20 décès avaient été recensés, principalement à Bissau et dans les régions de Bijagos, de Biombo, d'Oio, de Quinara et de Tombali. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'emploient, en étroite collaboration avec Médecins sans frontières et des acteurs nationaux, à mener une action de prévention et dispenser des soins à plus grande échelle, notamment par la distribution de nécessaires contre le choléra dans les neuf régions, l'apport d'appui aux centres de traitement de cette maladie, la sensibilisation de la population, la collecte de déchets, ainsi que des activités de suivi et de coordination.

39. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ayant suspendu le versement de ses subventions en août 2011, en raison, d'après certaines informations, de lacunes des programmes, de mauvaise gestion financière et des troubles politiques en Guinée-Bissau, l'équipe commune des Nations Unies contre le VIH/sida a aidé le Secrétariat national de la lutte contre le VIH/sida à restructurer le projet du Fonds mondial et à obtenir des financements pour 2014 et 2015 par l'intermédiaire du mécanisme de financement de transition du Fonds mondial. L'équipe commune des Nations Unies appuie également les efforts menés en matière de plaidoyer en vue de mobiliser les fonds nécessaires à des projets urgents liés au VIH/sida.

40. Le 17 septembre, le Ministère de l'éducation a officiellement annoncé le début de la nouvelle année scolaire 2012/13, qui commence plus tôt que d'habitude de façon à rattraper le temps perdu lors de la fermeture de la plupart des écoles publiques avant et après le coup d'État du 12 avril. Les deux syndicats d'enseignants, le Sindicato Nacional dos Professores (SINAPROF) et le Sindicato Democratico dos Professores (SINDEPROF), ont cependant entamé le même jour une grève de 60 jours à cause du non-versement des salaires à certaines catégories de personnel et des conditions de travail. Bon nombre d'établissements publics sont

donc restés fermés au cours de la période à l'examen, tandis que les négociations entre le Ministère de l'éducation et les syndicats se poursuivaient. Un accord a finalement été signé avec les autorités de fait le 6 novembre et la plupart des établissements d'enseignement publics ont rouvert leurs portes le 7 novembre.

#### **IV. Interdiction de voyager**

41. Le 18 septembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau a adressé des lettres aux Représentants permanents de la Côte d'Ivoire et du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin d'obtenir des précisions sur certaines informations indiquant que le général António Injai (également connu sous le nom d'António Indjai), l'un des 11 individus faisant l'objet d'une interdiction de voyager en application du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité, se serait rendu en Côte d'Ivoire. Le 16 octobre, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a répondu à la lettre du Président du Comité en confirmant que le général Injai s'était bien rendu à Abidjan le 7 août.

#### **V. Observations**

42. Je suis toujours aussi profondément préoccupé de constater l'absence persistante de progrès réalisés sur le plan du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et la détérioration des conditions de sécurité depuis l'attaque menée le 21 octobre contre une base militaire, à Bissau. Le pays reste paralysé, avec les conséquences épouvantables que cela entraîne pour la population, et la situation économique se dégrade elle aussi.

43. Je déplore la persistance des divergences, tant au niveau national qu'international, sur les moyens d'avancer vers un règlement de la crise politique. Cela posé, je demande instamment aux parties prenantes, en particulier aux autorités de fait, aux dirigeants chassés du pouvoir, aux partis politiques et à la société civile, d'intensifier leurs efforts afin de trouver un accord sur un plan de marche vers le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel.

44. J'ai pris note des préparatifs techniques faits par les autorités de fait en vue de la tenue d'élections présidentielles et législatives et de l'appel qu'elles ont lancé à la communauté internationale pour que celle-ci appuie cette action. Certaines des mesures techniques et financières sont indispensables à la crédibilité des élections, mais celles-ci ne peuvent bien se dérouler que dans un climat politique et social et dans des conditions de sécurité qui soient propices au calme, et à condition que toutes les parties concernées se soient engagées à en accepter les résultats. Le climat politique actuel, dans lequel les acteurs de la scène nationale sont en profond désaccord sur la façon de gérer la transition et sur la direction dans laquelle faire avancer le pays, n'est pas favorable. Je demande donc aux dirigeants politiques et militaires et à ceux de la société civile de mettre de côté leurs objectifs partisans et de nouer d'urgence un dialogue de bonne foi rassemblant tous les acteurs, y compris ceux qui sont en exil, dans l'intérêt du peuple bissau-guinéen. Il faut que ce dialogue aboutisse à un projet de plan de marche ouvert à tous et comportant des jalons bien définis et un calendrier pour l'organisation d'élections crédibles marquant la fin de la transition.

45. Il faudrait que les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, dont l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et l'ONU, redoublent d'efforts dans l'action menée pour appliquer la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité. Aussi ai-je prié le Département des affaires politiques et le BANUGBIS d'intensifier leurs relations avec l'Union africaine et d'insister pour que des représentants des autorités de fait et du gouvernement déchu se rencontrent à Addis-Abeba pour se mettre d'accord sur les prochaines mesures à prendre pour rétablir l'ordre constitutionnel, comme le veut la résolution 2048 (2012), grâce au dialogue national. D'autre part, le Département des affaires politiques s'emploiera à faire établir sans délai, notamment grâce à l'action de la mission conjointe proposée, un plan de marche de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne, de la CEDEAO et de la CPLP, et il le fera, en étroite consultation avec les parties concernées du pays, aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, conformément à la même résolution. À cette fin, j'en appelle à tous les acteurs pour qu'ils s'emploient résolument à synchroniser l'action menée pour atteindre cet objectif, au bénéfice de la paix et de la stabilité de la Guinée-Bissau.

46. L'attaque à main armée du 21 octobre et ses suites ont illustré la fragilité de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, ainsi que le poids de l'armée dans la conduite des affaires publiques. L'impression d'insécurité en a été exacerbée et cela a renforcé l'idée que l'État était incapable de protéger la population, surtout pour ce qui est de certains groupes ethniques. L'impression que des violences et des phénomènes de domination sont fondés sur des facteurs ethniques pourrait compromettre encore davantage la cohésion sociale de la population, qui a pourtant derrière elle un long passé de coexistence pacifique entre groupes ethniques d'une grande diversité.

47. Je suis particulièrement préoccupé par des cas dont il a été fait état de graves violations des droits de l'homme et d'actes d'intimidation, commis par les militaires, y compris des actes d'intimidation dirigés contre le personnel national et international des Nations Unies et des fouilles de véhicule injustifiées effectuées par les forces de sécurité nationales. Je suis aussi inquiet de savoir qu'il y a des citoyens qui, craignant d'être injustement pris pour cible par l'armée, se cachent ou ont fui le pays.

48. Je condamne vigoureusement tous les actes d'enlèvement, de détention illégale, de violence, d'intimidation et de violation du droit à la liberté de parole et du droit de réunion que commettent les forces de défense bissau-guinéennes. Il incombe aux autorités de fait de protéger l'intégrité physique de tous les citoyens du pays, ainsi que d'assurer la sûreté et la sécurité des étrangers, y compris les membres de la communauté internationale, conformément aux dispositions applicables du droit international. Il leur incombe aussi au premier chef d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et le respect des privilèges et immunités que confèrent à l'ONU, à son personnel et à son matériel, les accords pertinents, y compris l'accord sur le statut du BANUGBIS, signé le 22 novembre 2010. Je leur demande instamment de s'acquitter de ces responsabilités.

49. Je trouve très inquiétante l'influence que les forces armées continuent d'exercer sur la conduite des affaires politiques du pays. J'exhorte les chefs des forces armées bissau-guinéennes à accepter, et à faire en sorte que tout le personnel militaire accepte, que les secteurs de la défense et de la sécurité soient contrôlés par

des civils. Je leur demande aussi de respecter l'état de droit et de s'interdire tout acte qui priverait les Bissau-guinéens de leurs droits fondamentaux.

50. Certains faits sont le signe d'une forte intensification du trafic de drogues et des activités de criminalité organisée depuis le coup d'État du 12 avril. Je renouvelle l'appel que j'ai adressé au Conseil de sécurité, dans mon rapport de septembre 2008 (S/2008/628), pour qu'il envisage de créer un groupe d'experts chargé d'enquêter sur l'identité et les activités de ceux qui participent au trafic de drogues et aux activités de criminalité organisée et qu'il mette éventuellement en place des sanctions répressives et ciblées visant à aider à freiner le développement du trafic de drogues.

51. Il est urgent que les autorités de fait lancent des investigations sur l'attaque du 21 octobre et les activités menées à sa suite, afin que tous ceux qui se sont rendus coupables d'activités illégales soient traduits en justice. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, il ne peut y avoir de règlement durable du problème de l'instabilité de la Guinée-Bissau sans que soient prises des mesures concrètes visant à lutter contre l'impunité et à faire en sorte que soient traduits en justice les responsables d'assassinats politiques, y compris ceux commis en 2009, et d'autres crimes graves, par exemple de trafic de drogues ou d'atteintes à l'ordre constitutionnel.

52. Je suis encouragé par le fait que l'Assemblée nationale s'est réunie en session ordinaire à partir du 15 novembre et que ses membres ont approuvé la prorogation de son mandat jusqu'à la prestation de serment de leurs successeurs fraîchement élus. Je prie instamment les membres du Parlement de la Guinée-Bissau de collaborer à ce que cette institution puisse fonctionner comme le prévoit la constitution et de remplir le rôle qui est le leur de faciliter l'achèvement rapide de la transition.

53. Je salue le travail accompli par le personnel du BANUGBIS sous la direction de mon Représentant spécial, Joseph Mutaboba, ainsi que toute l'équipe de pays des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale et les organisations non gouvernementales bissau-guinéennes et étrangères qui continuent de concourir à l'action menée pour consolider la paix en Guinée-Bissau. Je tiens à rendre un hommage particulier à M. Mutaboba pour le dévouement avec lequel il s'acquitte depuis trois ans de ses fonctions de Représentant spécial pour la Guinée-Bissau, souvent dans des conditions difficiles sur le plan politique et sur celui de la sécurité. Je lui suis particulièrement reconnaissant de se donner sans compter pour que l'attention de la communauté internationale, surtout celle du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, reste fixée sur les grosses difficultés que la Guinée-Bissau doit surmonter dans le domaine politique et dans ceux de la lutte contre le trafic de drogues, du développement et de la réforme du secteur de la sécurité, et je le remercie du mal qu'il se donne pour trouver des solutions concrètes qui permettent de régler ces problèmes.